



EXTRAIT

des Registres des Délibérations du Conseil d'Administration Extraordinaire

Séance du 21 décembre 2023

Le Conseil d'Administration s'est réuni dans le lieu accoutumé de ses séances en conformité avec la Loi du 5 décembre 1922, sous la présidence de :

M. Mohamed MAHALI

Administrateurs en exercice : 27

Présents : 16

M. MAHALI	M. DE GEA	M. MARKOVIC	Mme SIDI DRIS
Mme BELLEC	M. DOYER	Mme MARTINIANI	
M. BEN MIHOUB	M. GILLET	Mme MATHERON	
M. BOURRELY	Mme JEROME	M. MORENO	
M. CAVANNA	Mme KADDOUR	M. RICHARD	

Absents/excusés avant donné pouvoir : 2

Mme BERNARDINI	à	M. MORENO	M. GARCIN	à	M. CAVANNA
----------------	---	-----------	-----------	---	------------

Absents/excusés : 6

Mme CANTAREL	Mme CHENET	Mme FORTIAS
Mme MASSI	M. SMAILI	Mme VALVERDE

Absents aux débats et vote : 3

Mme BAGHDAD + 2 pouvoirs (Mme BASS / Mme BICAIS)
--

Nombre de votants (présents + représentés) : 18

DELIBERATION 23-84 BERTHE C Convention de location – Ville de LA SEYNE Affectation des locaux n° 1011 0282 – 0283 -0284 - 0285	<u>N° 23-84 - BERTHE C – CONVENTION DE LOCATION – VILLE DE LA SEYNE - AFFECTATION DES LOCAUX N° 1011 0282 – 0283 – 0284 – 0285</u> Mesdames, Messieurs, Monsieur le Président présente le rapport suivant : Les locaux référencés n° 1011 0282 – 0283 – 0284 - 0285, occupés précédemment par l'ancienne agence de Terres du Sud Habitat, situés au pied de l'immeuble Berthe C, et totalisant environ une surface de 300 m ² , sont disponibles à la location. La ville de La Seyne souhaite louer ces derniers, et par la suite sous louer en partie ces locaux, à quelques associations et partenaires institutionnels (Département, Etat).
--	--

La sous-location devra faire l'objet d'une demande écrite à Toulon Habitat Méditerranée qui se réserve le droit d'accepter ou de refuser.

Il est à noter que Toulon Habitat Méditerranée conservera une partie des locaux de son choix pour une superficie approximative de 25 m² à 30 m² afin d'y installer un bureau d'accueil.

Conformément à la délibération du Conseil d'Administration n° 16-36 en date du 29 juin 2016, relative au barème des loyers appliqués au domaine associatif et à la classification des associations en 4 catégories, ladite association est classée en catégorie n°4 « Collectivités – Institutions ... » pour un prix de 2,79 € / m² hors charges (tarif 2023), qui sera réactualisé en 2024.

Il est donc demandé au Conseil d'Administration d'autoriser la Directrice Générale à signer une convention de location avec la Mairie de LA SEYNE-SUR-MER aux conditions précitées.

Le Conseil d'Administration,

Vu l'article R421-16 du Code de la Construction et de l'Habitation,
Vu la délibération n° 16-36 du CA du 29/06/2016

Considérant que le quorum du Conseil d'Administration est atteint,

Après avoir délibéré, selon le vote suivant :

Votes favorables	15	Abstentions	1	Votes contre	2
------------------	----	-------------	---	--------------	---

Article 1

AUTORISE la Directrice Générale à signer une convention de location avec la Mairie de LA SEYNE-SUR-MER aux conditions précitées pour les locaux n° 1011 0282 – 0283 – 0284 – 0285 sis BERTHE C.

 Le Président du Conseil d'Administration,

Mohamed MAHALI

